



Etat join carrelage salle de bain .

Par **dj666**, le **19/03/2009** à **09:41**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis octobre 2007, en prenant l'appartement les joints de la salle de bain étaient déjà bien avancés (nous l'avons constaté dans l'état des lieux) et j'ai constaté il y a 3/4 semaines environ que les joints ciment du carrelage de la douche étaient en mauvais état, ce qui a entraîné une infiltration d'eau quand je prenais ma douche et 2/3 carreaux de carrelage se sont légèrement renfoncés, et cela a abîmé une petite partie du mur (je pense que c'est du plaqué) qui est joint avec le carrelage (la peinture s'effritant et faisant quelques fissures).

En attendant j'ai bouché comme j'ai pu avec du joint silicone .

À qui sont à faire les travaux et qui doit payer les frais? locataire ou propriétaire ?

Par avance merci d'avance de m'éclaircir sur le sujet.